

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 Février 2025

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 22h20

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROSJEAN Olivier, LAIBE Martine, LOLLIT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.
M. BOURGES Jean Marc (arrivé à 20h10)

Membres représentés : Mme JACQUOT Tania représentée par Mme RACLOT Virginie.
Mme LAVRUT Madeline représentée par M. PATENAT Pascal

Membre absent : Mme GINDRE Dorine

Président de séance : M. PUSSET Bernard

Secrétaire de séance : Mme LAIBE Martine

Ordre du jour :

- I. Approbation du PV du CM du 16 12 2024
- II. Adoption du compte administratif communal
- III. Adoption du compte administratif eau-assainissement
- IV. Approbation du compte de gestion communal
- V. Approbation du compte de gestion eau-assainissement
- VI. Affectation du résultat du budget communal
- VII. Affectation du résultat du budget eau et assainissement
- VIII. Taxes directes locales
- IX. Taxe d'aménagement taux communal 2025
- X. Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant
- XI. Job d'été pour les jeunes de 16 à 18 ans de la commune
- XII. Cartes avantages jeunes 2025 2026
- XIII. Inscription de la commune au label « Village Fleuri » 2025
- XIV. Parcours aventure
- XV. Subventions aux associations
- XVI. Délibérations diverses

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal 16 décembre 2024

20h10 : Arrivée de M. BOURGES Jean Marc

II. Adoption du compte administratif communal

Compte administratif ---> compte suivi par la mairie
Compte de gestion ---> compte suivi par la trésorerie
Les deux budgets ont été contrôlés et sont identiques.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2023	- €	307 049.03 €	66 981.97 €	- €	- €	240 067.06 €
Opérations de l'exercice	497 104.04 €	610 317.87 €	135 833.89 €	225 089.10 €	632 937.93 €	835 406.97 €
TOTAUX	497 104.04 €	917 366.90 €	202 815.86 €	225 089.10 €	632 937.93 €	1 075 474.03 €
Résultats de clôture...2024	- €	420 262.86 €	- €	22 273.24 €	- €	442 536.10 €
Restes à réaliser			147 330.00 €		147 330.00 €	- €
TOTAUX CUMULES	497 104.04 €	917 366.90 €	350 145.86 €	225 089.10 €	780 267.93 €	1 075 474.03 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	420 262.86 €	125 056.76 €	- €	- €	295 206.10 €

Le Maire ne prend part au vote du compte administratif du budget principal et quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONSTATE**, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III. Adoption du compte administratif eau-assainissement

Les deux budgets ont été contrôlés et sont identiques.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF EAU ASSAINISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2023	- €	56 301.10 €	- €	94 655.83 €	- €	150 956.93 €
Opérations de l'exercice	112 163.73 €	94 278.34 €	82 840.71 €	66 561.00 €	195 004.44 €	160 839.34 €
TOTAUX	112 163.73 €	150 579.44 €	82 840.71 €	161 216.83 €	195 004.44 €	311 796.27 €
Résultats de clôture...2024	- €	38 415.71 €	- €	78 376.12 €	- €	116 791.83 €
Restes à réaliser			72 811.65 €		72 811.65 €	- €
TOTAUX CUMULES	112 163.73 €	150 579.44 €	155 652.36 €	161 216.83 €	267 816.09 €	311 796.27 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	38 415.71 €	- €	5 564.47 €	- €	43 980.18 €

Le maire ne prend part au vote du compte administratif du budget eau / assainissement et quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONSTATE**, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

IV. Approbation du compte de gestion communal

DONNEES COMPTE DE GESTION COMMUNAL					
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections		
Recettes nettes	225 089.10 €	610 317.87 €	835 406.97 €		
Dépenses nettes	135 833.89 €	497 104.04 €	632 937.93 €		
Excédent	89 255.21 €	113 213.83 €	202 469.04 €		
Déficit	- €	- €	- €		
	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement : exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-66 981.97 €		89 255.21 €	- €	22 273.24 €
Fonctionnement	420 331.00 €	113 281.97 €	113 213.83 €	- €	420 262.86 €
	353 349.03 €	113 281.97 €	202 469.04 €	- €	442 536.10 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- ADOPTE le compte de gestion communal 2024 du comptable.

V. Approbation du compte de gestion eau-assainissement

DONNEES COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT					
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections		
Recettes nettes	66 561.00 €	94 278.34 €	160 839.34 €		
Dépenses nettes	82 840.71 €	112 163.73 €	195 004.44 €		
Excédent	- €	- €	- €		
Déficit	16 279.71 €	17 885.39 €	34 165.10 €		
	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement : exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
Investissement	94 655.83 €		-16 279.71 €	- €	78 376.12 €
Fonctionnement	56 301.10 €	- €	-17 885.39 €	- €	38 415.71 €
	150 956.93 €	- €	-34 165.10 €	- €	116 791.83 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- ADOPTE le compte de gestion eau et assainissement 2024 du comptable.

VI. Affectation du résultat du budget communal

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL						
	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 66 981.97 €		89 255.21 €	Dépenses	-147 330.00 €	-125 056.76 €
				147 330.00 €		
				Recettes		
				- €		
Fonctionnement	420 331.00 €	113 281.97 €	113 213.83 €			420 262.86 €
EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2024						420 262.86 €
Affectation obligatoire :						125 056.76 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						295 206.10 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						
Total affecté au c/ 1068 :						125 056.76 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						
Déficit à reporter (ligne 002)						- €

Comme il y a un besoin de financement en investissement (déficit) qui apparaît sur le budget communal, nous reportons les résultats et nous affectons 125 056.76 € au 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- VALIDE l'affectation des résultats du budget communal.

VII. Affectation du résultat du budget eau-assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT						
	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	94 655.83 €		-16 279.71 €	Dépenses	-72 811.65 €	5 564.47 €
				72 811.65 €		
				Recettes		
				- €		
Fonctionnement	56 301.10 €	- €	-17 885.39 €			38 415.71 €
EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2024						38 415.71 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :						0.00 €
						38 415,71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)						0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- VALIDE l'affectation des résultats du budget eau et assainissement.

VIII. Taxes directes locales

M. le Maire rappelle que la part communale des taux des impositions directes locales est fixée par la commune. Depuis 2023, la suppression de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales entraîne une perte de recettes pour les communes. Il reste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Depuis 2021, les communes perçoivent la taxe foncière propriétés bâties (T.F.P.B.) du département, soit 24.36 %. C'est pour cela que la T.F.P.B. est passée de 14.36 en 2020 à 38.72 % en 2021.

	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation résidences secondaires (T.H.)	15.03 %	15.03 %	15.03 %	15.03 %
Taxe foncière propriétés bâties (T.F.P.B.)	38.72 %	38.72 %	38.72 %	38.72 %
Taxe foncière propriétés non bâties (T.F.P.N.B.)	32.47 %	32.47 %	32.47 %	32.47 %

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- DECIDE de maintenir le même taux des taxes des impositions locales.

- Taxe d'habitation résidences secondaires (T.H.) 15.03 %
- Taxe foncière propriétés bâties (T.F.P.B.) 38.72 %
- Taxe foncière propriétés non bâties (T.F.P.N.B.) 32.47 %

IX. Taxe d'aménagement taux communal 2025

M. le Maire rappelle que lorsque quelqu'un fait une demande de permis de construire, de permis d'aménager ou une déclaration préalable, il peut être redevable de la taxe d'aménagement.

M. le Maire rappelle qu'actuellement, à Rahon, la taxe d'aménagement est fixée à 3% et les abris de jardins sont exonérés.

M. le Maire demande que la secrétaire de mairie informe les personnes qui déposent des dossiers et leur donne le document de la DDT du Jura qui explique cette taxe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MAINTIEN** le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal pour 2025.
- **MAINTIEN** l'exonération totale, en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme, des abris de jardin de la part communale de la taxe d'aménagement pour 2025.

X. Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant

M. le Maire rappelle à son conseil que nous pouvons recevoir de la part de la trésorerie des admissions en non-valeur pour des sommes inférieures aux seuils de poursuite de 5.00 € ou pour des personnes non solvables.

Pour simplifier la procédure d'admission en non-valeur, gagner en efficience et vu les sommes en jeu, le maire demande une délégation pour les admissions en non-valeur d'une valeur maximum de 100.00 €

Le Maire informera son conseil municipal à la réunion du conseil municipal suivant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de donner délégation au maire pour les admissions en non-valeur des sommes inférieures à 100.00 €.

XI. Job d'été pour les jeunes de 16 à 18 ans de la commune

M. le Maire rappelle à son conseil qu'en 2024 un job d'été a été proposé aux jeunes de la commune. Une seule candidate s'est présentée et a travaillé durant la semaine du 15 au 19 juillet 2024.

Les crédits ont été inscrits au budget 2025 pour renouveler cette opportunité pour 5 jeunes.

Il convient de fixer les dates et modalités, de recrutement et de travail pour 2025.

En totalité, cela représente 8 jeunes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer au nombre de 5 les candidats recrutés.
- **DECIDE** de fixer l'âge des candidats entre 16 ans révolu à la date du 7 juillet 2025 et 18 ans maximum à la date du 11 juillet 2025.
- **DECIDE** de donner la priorité de recrutement aux jeunes les plus âgés.
- **DECIDE** de donner la priorité de recrutement aux jeunes qui n'ont pas occupé le poste en 2024.
- **FIXE** le recrutement pour la semaine 28, soit du 7 au 11 juillet 2025 à temps complet sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C avec une rémunération basée sur l'indice de référence minimal du grade de recrutement sans minoration en fonction de l'âge.
- **FIXE** le dépôt des candidatures au secrétariat de mairie entre le 1^{er} avril et le 30 mai 2025.
- **FIXE** la date limite de dépôt des dossiers complets au 13 juin 2025.

XII. Cartes avantages jeunes 2025/2026

M. le Maire rappelle qu'en 2024, la municipalité a offert la carte « avantages jeunes » pour les jeunes du village de moins de 20 ans. Ce qui a représenté 20 cartes offertes. Elle peut être vendue au prix de 10.00 € ou offerte. Comme en 2024, nous proposons d'offrir la carte pour les jeunes jusqu'à 20 ans (naissance à partir du 1^{er} janvier 2005). Le coût de la carte pour la commune est de 9.00 €.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 30 juin 2025.

Pour information, il y a 71 personnes de moins de 20 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de renouveler l'opération cartes avantages jeunes pour 2025/2026 sous les conditions suivantes :

- Celle-ci sera offerte aux enfants et aux jeunes de la commune jusqu'à 20 ans (naissance entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2024).
- Les intéressé(e)s devront s'inscrire en mairie avant le 30 juin 2025 aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie pour en bénéficier.

XIII. Inscription de la commune au label « village fleuri » 2025

M. le maire rappelle qu'en 2024 la commune était inscrite au concours "village fleuri".

La remise des prix aura lieu samedi 22 mars 2025.

Un grand merci à la commission du « village fleuri », aux bénévoles, aux employés municipaux et à Mme Marielle PATENAT pour son dévouement.

La commission « village fleuri » a proposé de réinscrire Rahon au concours des villages fleuris.

La commission « village fleuri » a procédé à la commande de fleurs. Cette année, nous commandons 773 plants contre 937 en 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le renouvellement de l'inscription de la commune au concours "village fleuri".
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2025
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XIV. Parcours aventure

M. le Maire rappelle que la municipalité a été contactée par la société MONTICIEL AVENTURE pour la création d'un parc aventure. Il s'agit d'une surface boisée d'environ 2 hectares. L'endroit idéal est situé à l'entrée du parcours de santé. Nous avons eu plusieurs rencontres avec la société MONTICIEL AVENTURE et l'ONF. Il fallait trouver un parking. Nous avons rencontré M. Laurent PATENAT qui loue le terrain communal en face l'entrée du parking. Tout paraît propice pour l'installation d'un tel parcours. La location serait de 2000 € par an. La fréquentation annoncée pourrait être de 2 000 à 6 000 personnes par an. L'ouverture aurait lieu dès les beaux jours le week-end jusqu'à l'automne et pendant les vacances scolaires. La société parle d'une centaine de personnes par jour donc d'environ 30 véhicules.

Il faut que l'on tienne compte de la circulation dans la rue et de la tranquillité autour de l'étang.

Il faut que nous prenions l'avis des riverains, 30 voitures représentent 50 à 60 passages par jour pendant tout l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Refuse l'installation du parcours aventure vers l'étang du Bief Madame

Résultat du vote :

Pour : 0

Abstention : : Mmes et MM. JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIT Jean-Pierre, MERCET Daniel, RACLOT Virginie.

Contre : : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROSJEAN Olivier, LAVRUT Madeline, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard.

XV. Subventions aux associations

M. le Maire rappelle que nous avons reçu plusieurs demandes de subventions.

- ✓ Association Sportive et Culturelle des Ecoles Maternelles (A.S.C.E.M.)

M. le Maire rappelle que l'ASCEM (Association Sportive et Culturelle des Ecoles Maternelles) intervient tous les ans dans les écoles maternelles de Chaussin, Le Deschaux, Longwy, Petit Noir, Rahon et Séligny. Elle

propose des activités culturelles et sportives et la rencontre des autres écoles. Mme RACLOT Virginie a rencontré la maîtresse de maternelle et la présidente de l'association pour connaître les besoins. Tous les ans ils passent 2 demi-journées autour du parcours de santé. Comme l'année dernière l'ASCEM demande une aide financière de fonctionnement pour 2025. M. le Maire propose une aide d'un montant de 150.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'attribuer une aide financière de 150.00 € à l'ASCEM.

✓ **Rahon Sport Equitation (R.S.E.)**

Rahon Sport Equitation est une association loi 1901 qui organise des concours hippiques en partenariat avec l'Ecurie LAIBE. Le centre hippique de Rahon accueille chaque semaine différents groupes de personnes en situation de handicap.

Pour prolonger cet enseignement diffusé par l'Ecurie LAIBE pour les personnes en situation de handicap, Rahon Sport Equitation organise un événement spécial jeudi 24 avril 2025.

Nous avons une demande de subvention de 500.00 € pour organiser cette journée spéciale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE une subvention de 500.00 € à Rahon Sport Equitation pour un concours pour les personnes en situation de handicap.

✓ **Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.)**

L'Association de Chasse Communale Agréée souhaiterait que la commune fournisse un camion de cailloux concassés. Le coût serait d'environ 300 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de fournir un camion de cailloux concassés à l'A.C.C.A.

XVI. Délibérations diverses

a. PLUi

Des réunions sont programmées par La Plaine Jurassienne à 18h00

- 24 février Salle des fêtes de Petit Noir
- 25 février Salle de conférences de La Plaine Jurassienne
- 6 mars Salle des fêtes de Pleure
- 7 mars Salle communale de Rahon

Traduction réglementaire du PLUi : présentation et échanges

b. Vente KIEFFER SCI TOUTIMMO

La maison KIEFFER est vendue à SCI TOUTIMMO pour la somme de 356 500 €.

c. Antenne ORANGE

ORANGE nous fait part de l'installation d'antennes 5G à l'As de Pique sur le pylône actuel

Début de travaux : 06/03/2025

Fin des travaux : 20/03/2025

Mise en service : 03/04/2025

d. Zéro Artificialisation Nette

Tous les élus sont invités à une réunion sur le ZAN à Montmorot lundi 10 mars 2025 à 18h00 à Montmorot

e. Nettoyons la nature

La section Les Tatanes du foyer rural de Rahon renouvelle l'opération « J'AIME LA NATURE PROPRE » en coopération avec la fédération départementale des chasseurs du Jura le Samedi 15 mars 2025 à partir de 9h00

f. Frelon asiatique

La communauté de communes de La Plaine Jurassienne a fourni 10 pièges à frelons asiatiques à distribuer aux volontaires qui souhaitent poser ces pièges. Nous allons diffuser sur les réseaux sociaux et une liste est établie en mairie

g. Fermeture de classe

Nous avons appris par l'inspection d'académie que le R.P.C. Rahon Balaiseaux Saint Baraing était dans le champ de fermeture d'une classe. Il y a eu une manifestation pour s'opposer à cette fermeture. Nous attendons la réponse de l'éducation nationale.

h. Feux tricolores

Nous avons reçu les responsables de la société Worldplas signalisation (WPS) qui nous a fourni et installé les feux tricolores. Après de multiples échanges téléphoniques et mails, nous avons enfin pu avoir un rendez-vous. Il s'avère que nous sommes dans leurs premiers clients et qu'ils font évoluer leurs produits. Ils ont changé le panneau solaire et la carte de gestion du feu en sortant direction Dole. Nous faisons un essai de 2 mois et si c'est concluant, ils modifient les 3 autres feux.

Nous aurons un contrat de maintenance de 250 €/feu pour assurer la maintenance et l'évolution de leurs systèmes.

i. Réseau téléphonique

La fin du réseau cuivre est prévue pour 2028 à Rahon. Toutes les personnes qui ont des téléphones en ADSL, alarmes, téléalarmes devront se raccorder à la fibre sinon ils n'auront plus de réseau.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 mars 2025 à 20h00

La Secrétaire de séance
Martine LAIBE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine LAIBE', with a large, sweeping initial 'M'.

Le Maire,
Bernard PUSSET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bernard PUSSET', with a large, stylized initial 'B'.